



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal - Comité Régional Occitanie  
Affiliée au C.N.O.S.F. - Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

# Annexe Règlement 2019

## Championnat des Clubs Jeu Provençal



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

### • Déroulement des parties :

- Pour les 3 doublettes parties en 11 points ou un temps de jeu de 2h00 + 2 mènes supplémentaires. En cas d'égalité à l'issue, les points sont partagés (2 points à chaque équipe)
- Pour les 2 triplettes, partie en 11 points ou un temps de jeu de 2h00 + 2 mènes supplémentaires. En cas d'égalité à l'issue, les points sont partagés (3 points à chaque équipe)

Le règlement au temps s'applique : un seul cadre, le but doit être à 50 cm de la ligne de cadre et à 2 m en profondeur de la ligne de fond de jeu.

### • 1<sup>ère</sup> Division :

Les rencontres se déroulent selon le calendrier établi par le comité départemental. Les divisions sont constituées de 4 poules de 5 équipes. Le classement final sera établi en fin de saison selon les critères ci-dessous :

- Le total des points marqués.
- Le goal-average particulier (priorité à l'équipe ayant remporté la rencontre directe).
- Le goal-average général (différence des points pour et contre).
- Le total de points de rencontres le plus élevé (points pour).

### A la suite de ce classement :

- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale de leur division.
- En première division, les derniers de chaque poule descendent en deuxième division.
- Cette année 3 équipes participeront aux phases finales du championnat régional des clubs (Occitanie).  
Les 2 équipes finalistes joueront le titre départemental et seront qualifiées pour les phases régionales.  
Une petite finale entre les 2 perdants des Demi-Finale sera disputée le jour de la finale afin de désigner la 3<sup>ème</sup> équipe qui représentera le département en phase finale régionale.

### • 2<sup>nde</sup> Division :

Les rencontres se déroulent selon le calendrier établi par le comité départemental. Les divisions sont constituées de 2 poules de 5 équipes et 2 poules de 4 équipes. Le classement final sera établi en fin de saison selon les critères ci-dessous :

- Le total des points marqués.
- Le goal-average particulier (priorité à l'équipe ayant remporté la rencontre directe).
- Le goal-average général (différence des points pour et contre).
- Le total de points de rencontres le plus élevé (points pour).

### A la suite de ce classement :

- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale de leur division.
- Les demis finalistes montent en première division.

### • Charges du club organisateur

Le club organisateur se doit de procéder au traçage des jeux (24m x 4m) ; de prévoir une sonorisation (facultatif) ; d'assurer la transmission des résultats au Comité de Pilotage.



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban  
Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)

### • Forfaits

Il y a forfait quand l'équipe se présente à moins de 3 joueurs (à trois la rencontre peut se jouer et même être remportée).

Un club sachant qu'une de ses équipes est forfait a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires et le responsable du comité de pilotage par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre. Ceci ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 4 à 0 (3 points et goal-average de +4). En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

#### ➤ Les amendes :

- Premier forfait : 50 €
- Deuxième forfait : 50 € + 200 €. Un deuxième forfait équivaut à un forfait général avec une amende d'un montant total de 300 €).
- Un forfait intervenant avant le début du championnat mais après l'établissement du calendrier est considéré comme forfait général en cours de compétition assorti d'une amende d'un montant total de 300€.

### • Tenue vestimentaire

- Les joueurs participant aux différentes rencontres doivent porter au moins un haut identique portant l'identification du club.

### • Sanctions sportives - Affaires disciplinaires et conditions d'appels

- Fautes à prendre en considération c'est-à-dire autres que celles correspondant au règlement de Jeu qui sont du ressort des arbitres et jurys comme par exemple : composition d'équipe non respectée ; forfait général en cours de compétition ; match « arrangé » ; abandon en cours de match ou de journée ; refus de règlement des amendes dues.
- Tous les cas non prévus seront traités directement par le Comité Directeur Départemental sur proposition du Comité de Pilotage.
- En plus des sanctions administratives (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives pouvant aller de la pénalité de points à l'exclusion du championnat de clubs départemental.
- Dans tous les cas même après décision de jury, c'est la commission départementale de discipline qui est saisie. L'appel sera effectué devant la commission régionale de discipline. L'appel de décision du jury se fera suivant le Code de discipline et sanctions de la FFP-JP.

Mise à jour du 19.03.19

Sous réserve de modifications